بسم الله الرحمن الرحيم





Questions-réponses avec Cheikh Muhammad Sâlih Al-'Uthaymîn - ***qu'Allah lui fasse miséricorde*** **– concernant la pratique de** ***Jamâ't ut-Tablîgh***

Reprise d'une traduction préparée par Abou Hajar & les Salafis de l'Est (www.salafs.com), avec quelques modifications effectuées par Abou Younes Yaqub

---

Cette explication (du Tawhîd) n'est pas juste[1]

Question : La plupart des partisans de ce groupe (*Tablîgh*) expliquent la parole « *il n'y a de divinité (digne d'adoration) qu'Allah* » par : sortir du cœur les fausses certitudes dans les choses, et rentrer la vraie certitude en Allah, le fait que c'est Allah Qui crée, pourvoit à la subsistance, gère toute chose… Est-ce que cette explication est juste ? Si elle ne l'est pas, quelle est la vraie explication ?

Réponse : Cette explication n'est pas juste, car expliquer l'attestation de foi par cette définition ne définit que le *Tawhid* de la seigneurie seulement. Et ce qui est connu, c'est que le *Tawhid* de la seigneurie seul ne permet pas à la personne de rentrer dans l'islam, car s'il permettait de rentrer dans l'islam et donc de rendre les biens de la personne sacrés ainsi que sa personne, alors les polythéistes parmi lesquels le Prophète e a été envoyé auraient été musulmans. Mais il ne rend pas leur sang sacré, car ils croyaient d'une foi complète qu'Allah est le Seul Créateur, Celui Qui accorde la subsistance, que Lui seul gère toute chose dans Sa création, et ils l'ont accepté complètement, et malgré cela, ils ne sont pas rentrés dans l'islam, et même, le Prophète e a autorisé de les combattre, de prendre leurs biens, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et d'hériter de leurs terres.

Quant à la signification authentique de la parole d'unicité, elle est : **Il n'y a pas de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah et tout ce qui adoré en dehors d'Allah est nul,** comme a

dit Allah : « ***Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est faux et qu'Allah, c'est Lui le Très Haut le Très Grand.*** »[2]

Et les musulmans n'ont compris de cette parole immense que cette signification, et les polythéistes eux-mêmes n'ont compris de cette parole immense que cela, et c'est pour cela qu'Allah a dit à leur sujet : « ***Quand on leur disaient (aux polythéistes) : « Point de divinité à part Allah », ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou » ?*** »[3]

Ceci prouve que les polythéistes avaient mieux compris la parole d'unicité *Lâ Ilâha Ill-Allâh* que ceux qui l'ont réduite à la certitude, et au fait que c'est Allah Qui crée et pourvoit à la subsistance.

Ceci est un point très important, et la personne doit se repentir envers Allah de cette explication fausse de la parole d'unicité, et revenir vers la vraie explication sur laquelle les musulmans sont d'accord, et vers la signification que même les polythéistes que le Prophète e a combattus ont comprise de cette manière. Elle doit accepter que la signification de la parole d'unicité est « qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, et que c'est cela, la signification voulue. La personne qui a posé la question doit revenir vers la vérité et ce qui est correct, et qu'il dise que l'unicité de la Seigneurie (*Tawhîd ar-Rubûbiyyah*) et l'unicité de la divinité (*Tawhîd al-Ulûhiyyah*) sont deux choses distinctes, mais complémentaires ; l'une ne se complète pas sans l'autre.

Le *Tawhîd* de la Seigneurie est prouvé par la parole d'Allah : « ***Ton Seigneur, c'est Lui vraiment le Grand Créateur, l'Omniscient*** »**[4]** ; et Sa parole : « ***Louange à Allah Seigneur de l'univers*** »*[5]* et tous les versets similaires.

Quant au *Tawhid* de la divinité, il est prouvé par la parole d'Allah : « ***Allah atteste, ainsi que les anges et les gens doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !*** »[6]

Qu'il se repente donc envers Allah le Très Haut, et qu'il sache que Seul Allah mérite l'adoration, sans associé. Nous demandons à Allah de nous guider tous ainsi que nos frères, vers la voie droite, le chemin de ceux qu'Allah a comblé de Ses bienfaits parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.

Le cheikh a dit également[7]: Il y a des gens qui explique la parole *Lâ Ilâha illa-llâh* par « sortir du cœur la certitude dans les choses (vaines), et rentrer la vraie certitude en Allah » ; mais cette explication est fausse, aussi nos Pieux Prédécesseurs (*as-Salaf*) ne la connaissaient pas. Et la signification de *Lâ Ilâha illa-llâh* ne veut pas dire avoir la certitude en Allah, et sortir la certitude en d'autres choses, car ceci est impossible. En effet, la certitude en d'autres choses a été confirmée par Allah Qui dit : « ***Vous verrez, certes, la fournaise puis, vous la verrez certes, avec l'œil de la certitude.*** »*[8]*

Quant au fait d'avoir la certitude dans les éléments visibles, cela n'annule pas le *Tawhîd*.

Haut de page

Comment la prédication peut-elle être faite sans science ? [9]

Question : On sait de ce groupe (*Jamâ'ah*) que ses membres négligent la science, et ils réprouvent ceux qui étudient parmi eux, car ils disent que les Compagnons ne recherchaient pas tous la science : les savants parmi eux étaient une minorité mais la majorité d'entre eux accordaient une grande importance à la prédication sur le sentier d'Allah.

Réponse : Ceci fait partie de l'ignorance, et du manque d'importance donné à la science et je ne sais vraiment pas comment leur prédication peut être correcte sans science. Car la prédication n'est valable qu'avec la science, selon la parole d'Allah : « ***Dis : voici ma voie, j'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente*** »[10]

Il est impossible que la personne soit un prêcheur tant qu'elle n'est pas savante dans le sujet vers lequel elle appelle, et il est donc obligatoire à ceux qui appellent vers (la religion d')Allah d'apprendre avant tout, puis d'appliquer et ensuite d'inviter les gens.

Haut de page

Le manque de science des membres du Tablîgh

Le cheikh (rahimahullah) dit[11] **: …** Mais ils ont deux défauts :

- **le premier :** le manque de science de beaucoup d'entre eux. On les trouve réunis autour d'un seul livre parmi tous les livres des savants ; c'est un bon livre, je ne dis pas le contraire, et j'encourage les gens à le lire. Mais ils ne lisent ni ne connaissent aucun autre livre que ce livre qui s'intitule *Riyâdh us-Sâlihîn*. Je ne dis pas que cela s'applique à tous [les adeptes de ce groupe], mais à la majorité. Ils ont donc besoin de quelqu'un qui soit avec eux pour propager la science parmi eux, et qu'ils aient un niveau de science meilleur que celui dans lequel ils sont maintenant.
- **Le deuxième :** ils sortent à l'étranger vers des gens dont on me rapporte qu'ils sont déviés. On me rapporte également que les dirigeants de ce groupe commettent beaucoup d'erreurs (par rapport à la religion), et ils ont besoin de quelqu'un qui les conseille et leur montre l'égarement dans lequel ils sont. Et je me désolidarise devant Allah de ce que j'entends, mais on m'a rapporté de manière répétée et de différentes sources que les dirigeants chez qui se rendent les adeptes, ont des erreurs et des égarements…

Le cheikh (rahimahullah) dit[12] **: …** Mais ce groupe, à mon avis, a besoin de science, car on m'a rapporté que certains de leurs adeptes ne veulent pas étudier [la religion], ni approfondir leurs connaissances. Ils disent qu'approfondir ses connaissances est réservé aux savants, et d'autres propos similaires ; ceci est une erreur, et c'est ce que je leur reproche.

Aussi il m'est parvenu que les dirigeants de ce groupe en dehors de notre pays (l'Arabie Saoudite) ont une croyance égarée. Si cela s'avère être vrai, alors il faut mettre en garde contre eux, et se limiter à la prédication à l'intérieur de notre pays d'une manière conforme avec la *Sharî'ah*.

En tout cas, mon avis est que ce groupe a du bien, mais il comporte des manques, et je mets en garde contre les dirigeants qui se trouvent en dehors de notre pays, si ce que l'on m'a rapporté est vrai. Dans notre pays, grâce à Allah - il y a des savants et des gens pieux. Et nous n'avons pas besoin de sortir de notre pays.

D'où a été envoyé l'islam ? N'est-ce pas de notre pays ? Et la foi reviendra à Médine, donc ce pays est le point de départ de l'islam et son point de retour. C'est pour cela que le Prophète e a dit : « *Sortez les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique* » et pendant la maladie qui a précédé sa mort : « *Sortez les polythéistes de la péninsule arabique.* »[13] Et Muslim rapporte qu'il a dit : « *Je sortirais certainement les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique, jusqu'à ce qu'il n'y reste que des musulmans.* »

Pourquoi a-t-il parlé de les sortir de la péninsule arabique en particulier ? Parce que cette région a une position très importante, et pour que ne s'y mélange jamais deux religions : la religion islamique et la religion des mécréants.

Haut de page

La personne doit prêcher les gens qui lui sont proches[14]

Question (no. ?, page ?) : Quel est le jugement quant à inviter vers [la religion d']Allah des populations qui se trouvent à l'étranger, qu'elles soient d'origine arabe ou autre, car beaucoup de

prêcheurs se consacrent à cela et insistent fortement là-dessus ?

Réponse : Mon avis, c'est que la personne doit prêcher les gens proches de lui, car Allah a indiqué en premier lieu à son Messager Muhammad : « ***Et avertis les gens qui te sont les plus proches*** »[15]

En effet, s'il y a la possibilité dans son pays de prêcher et d'éduquer les gens, alors on ne doit pas se rendre dans un autre pays, même si celui-ci est un pays voisin. Si son pays connaît une constance dans la pratique d'une manière souhaitée, on peut se rendre dans le deuxième pays, puis le troisième. En effet, Allah a dit à son messager : « ***Et avertis les gens qui te sont les plus proches*** » et Il a dit à l'ensemble des croyants : « ***Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux*** »[16]

Quant au fait de se rendre en Amérique, en Russie ou ailleurs pour la prédication, ceci ne fait pas partie de la sagesse. La sagesse consiste à réformer les gens de son pays avant tout et de sa famille avant toute chose, puis les gens les moins éloignés, et ainsi de suite, de cette manière, en conformité avec ce qu'Allah le Très Haut a recommandé à son Prophète e.

Haut de page

Commence par prêcher tes proches…

Le cheikh a dit également[17] **:** En ce qui concerne l'explication du hadith rapporté par Sa'd ibn Abî Waqqâs dans lequel le Prophète a dit : « *La personne qui dépense pour entretenir la veuve et le pauvre est comme celui qui combat sur la voie d'Allah.* » Je crois qu'il a dit : « *Il est comme la personne qui ne cesse de prier et comme le jeûneur qui ne rompt pas son jeune.* » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Et dans ce hadith, il y a la preuve de l'ignorance de ceux qui s'en vont à droite et à gauche et abandonnent leur famille ainsi que leurs femmes à la maison ; ils ne laissent personne pour s'occuper d'eux alors qu'ils ont besoin d'une personne qui dépense pour eux, et les surveille, sans compter les autres besoins. Tu les vois se déplacer dans les villes ou dans les régions ou probablement le besoin ne se fait pas sentir, mais ce n'est qu'une chose qu'ils apportent d'eux-mêmes, en croyant que cela est mieux que de rester auprès de leurs familles, et que de s'occuper de leurs enfants, garçons et filles, ainsi que de leurs épouses et tous ceux qui sont sous leur garde : ils sortent et prétendent qu'ils guident les gens, alors qu'eux-mêmes abandonnent leurs familles qui sont prioritaires sur tous les autres pour ce qui est du bon conseil.

Allah dit : « ***Et avertis les gens qui te sont le plus proches.*** » [Les Poètes, v. 214]. Commence par tes proches avant toute autre personne. Quant à ceux qui partent pour la prédication vers Allah un jour ou deux, ou autre puis reviennent vers leurs proches le plus tôt possible, cela ne les affecte pas, mais nous parlons des gens qui partent quatre ou cinq mois ou un an, en laissant leurs familles derrière eux. Sans aucun doute, les actes de ces gens-là viennent prouver leur manque de connaissance dans la religion d'Allah alors que le Prophète a dit : « *Celui à qui Allah veut du bien, Il lui donne la compréhension de la religion.* » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

Celui qui comprend la religion est celui qui connaît les choses et les prend en considération, et c'est celui qui aborde les sujets en employant la bonne méthode, afin d'y appliquer ce qui lui est prescrit.

Haut de page

Les six qualités que prêchent le Jama'ât Tabligh[18]***comportent de grosses lacunes***

Question : Le message du groupe *Tabligh* tourne autour de ce qu'ils appellent les six qualités qu'avaient les Compagnons. Est-ce que ces qualités sont basées sur une preuve du Coran et de la *Sunnah* ? Et quel est votre avis sur ces qualités ?

Réponse : Les qualités que prêchent nos frères du groupe *Tabligh*, sans aucun doute, sont de bonnes qualités, mais ce ne sont pas les qualités qui regroupent les caractéristiques des prêcheurs vers Allah, ainsi que ceux qu'ils invitent vers cette voie. Ils ont abandonné des qualités plus importantes et plus immenses que ce à quoi ils appellent, et ceci (les 6 qualités) ne reste qu'un effort de déduction de leur part, et c'est pour cela que nous avons écrit à certaines personnes que cette manière de prêcher est incomplète, et qu'il fait partie de leur obligation de bâtir leur *Da'wah* autour de ce que nous a apporté le Prophète e comme religion, d'après le hadith de 'Umar ibn ul-Khattâb qui a dit : « Alors que nous étions assis auprès du Messager d'Allah (e), vint à nous un homme vêtu d'un blanc éclatant et aux cheveux très noirs. On ne pouvait déceler sur lui aucune trace visible de voyage et nul d'entre nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète (e), plaça ses genoux contre les siens et posa la paume de ses mains sur les cuisses du Prophète (e), puis lui dit : « Ô Muhammad ! Informe-moi sur l'islam. »

Le Messager d'Allah (e) lui répondit : « *L'islam est que tu attestes qu'il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, que tu accomplisses la prière (As-Salât), que tu t'acquittes de l'impôt légal (Az-Zakât), que tu jeûnes le mois de Ramadan, et que tu effectues le pèlerinage à la maison d'Allah, si tu en as les moyens.* »

« Tu as dit vrai », dit l'homme. Nous nous étonnâmes que l'homme l'ait interrogé pour ensuite l'approuver.

Il reprit : « Informe-moi sur la croyance (*al-Îmân*). » Le Prophète répliqua : « *[La croyance, c'est] que tu croies en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et à la prédestination du bien et du mal.* »

« Tu dis la vérité », lui dit encore l'homme qui reprit : « Alors, informe-moi sur l'accomplissement parfait de l'adoration (*Al-Ihsân*). » « *C'est que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si toi, tu ne Le vois pas, certes Lui te voit,* » répondit le Prophète… » jusqu'à la fin du hadith. Rapporté par Muslim, n°8.

Si nos frères du groupe *Tabligh* articulaient leur prédication autour de ces règles que le Prophète e a nommé religion, cela serait mieux et plus juste.

Haut de page

On n'a pas le droit d'ajouter ou d'enlever quoi que ce soit à l'adoration[19]

Question : Je suis sorti avec quelques prêcheurs – qu'Allah leur facilite les choses, et dans le programme (*Tartîb*)[20] de la sortie (*Khurûj*), on réserve un moment pour former des groupes et faire du rappel (*Dhikr*) et des invocations ; dans ces moments, on récite les dix dernières sourates du Coran, le *Tachahhud* et la prière abrahamique (dernière partie du *Tachahhud*). Quel est le jugement concernant le fait de pratiquer cela de manière continue et en général, avec l'intention de se rapprocher d'Allah ?

Réponse : L'adoration est un ordre fixé (on ne peut en ajouter ou en enlever quoi que ce soit), il est donc interdit à la personne de prescrire autre chose que ce qu'Allah et son Prophète ont prescrit e, car Allah a réprouvé ceux qui ont suivi autre chose que ce que Lui et son Messager ont prescrit, Il dit : « ***… Ou bien auraient-ils des associés (avec Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, Il aurait tranché entre eux.*** »[21]

L'adoration est une chose fixée quant à sa nature, sa quantité, sa forme, le moment où on la pratique, son lieu et sa cause. Il faut donc que l'adoration soit conforme à la loi islamique dans tous ces points.

Quant au programme de rappel et d'invocations d'Allah le Très Haut et de lecture du Coran, tel que l'a évoqué la personne qui pose la question, on a besoin de rechercher la preuve : si cette pratique a été rapportée de notre Prophète e, alors nous l'accepterons de tout cœur ; sinon, il y a dans ce que le Prophète e nous a apporté ce qui nous dispense d'aller chercher ailleurs.

Je n’ai pas connaissance que le Prophète e nous ait recommandé un tel programme de rappel, d’invocations et de lecture du Coran, je conseille donc aux frères qui pratiquent cela, de le délaisser, pour s’adonner à un acte que le Prophète e a réellement pratiqué, car c’est ce qui prime, et c’est ce qui leur fera obtenir une meilleure récompense.

Haut de page

Pratiquer des tournées (Jawlah) dans les quartiers n’a aucune origine[22]

-

Question : Quel est le jugement concernant la pratique des tournées d’assemblée (*Maqâmiyyah*) et des tournées « ambulantes » (*Intiqâliyyah*), dans les quartiers ou les arrondissements où il y a beaucoup de mosquées, en invoquant l’argument que cela a été pratiqué par le Messager d’Allah e et ses Compagnons ?

Réponse : Concernant le fait de prendre cela comme moyen, nous en avons parlé dans la réponse à la question précédente. Quant à affirmer que ceci a été pratiqué par le Prophète e et ses Compagnons, je ne connais aucune preuve ; donc ceux qui prétendent cela doivent en apporter la preuve, et nous la montrer, alors nous l’accepterons et l’appliquerons, si Allah le veut.

Haut de page

Les invocations en groupe n’ont aucune origine[23]

Question : Quel est le jugement quant au fait d’invoquer Allah en groupe après leurs discours (*Bayân*) ou encore avant de sortir de la mosquée pour faire une tournée (*Jawlah*) ?

Réponse *:* L’invocation en groupe, que ce soit après avoir prodigué un conseil, au moment de sortir de la mosquée, ou lorsque l’on sort pour aller prêcher ne repose sur aucune preuve ; ceci est une forme d’innovation. C’est pour cela qu’il faut conseiller ceux qui pratiquent cela et leur montrer que cette pratique ne fait pas partie de la *Sharî’ah*, afin que leurs actes soient en conformité avec la religion d’Allah le Très Haut.

Haut de page

Limiter les sorties à des durées précises ne repose sur aucune preuve dans la Sunnah[24]

Question : Quel est le jugement quant aux sorties de 3 jours, 40 jours ou 4 mois avec le groupe du *Tablîgh* ?

Réponse : Limiter la durée des sorties pour la prédication vers [la religion d’]Allah et pour visiter ses frères, à 40 jours, une semaine, un mois ou toute autre durée ne repose sur aucune preuve dans la *Sunnah*, à ce que je sache. Quant à ceux qui prennent ce temps pour limiter et pour s’organiser, tout en sachant que la limitation de la période n’est pas un but en soi, mais seulement un moyen afin d’organiser leur temps et la science, alors je n’y vois pas d’inconvénient, à condition que ce n’est pas considéré comme une adoration.[25]

Haut de page

La retraite spirituelle une fois par semaine est une innovation[26]

Question : Quel est le jugement concernant la retraite spirituelle (*al-I'tikâf*) hebdomadaire, tous les jeudis dans les centres du *Tablîgh* (*Markaz*) en invoquant le hadith suivant comme preuve : *« Celui qui pratique l'I'tikâf une nuit dans une des maisons d'Allah, Allah mettra entre lui et le feu trois fossés. Et la distance entre chaque fossé est égale à la distance entre les cieux et la terre »*[27] ?

Réponse : Effectuer une retraite spirituelle tous les jeudis et la nuit qui précède le vendredi est sans nul doute une innovation, car il n'est pas rapporté du Prophète e qu'il effectuait une retraite spirituelle le jeudi en particulier ; en fait, il n'a effectué d'*I'tikâf* que pendant le mois du Ramadan, dans les dix premiers jours du mois, puis les dix jours du milieu, à la recherche de la nuit du destin.

Puis quand le Prophète e fut informé que cette nuit se trouvait dans les dix dernières nuits de Ramadan, il pratiqua l'*I'tikâf* pendant les dix dernières nuits (du mois de Ramadan) jusqu'à sa mort. Il n'a jamais pratiqué l'*I'tikâf* en dehors du mois de Ramadan, sauf une année où il ne l'a pas effectué dans les dix derniers jours de Ramadan et l'a rattrapé pendant le mois de *Chawwâl*[28]. Il a autorisé 'Umar Ibn ul-Khattâb en particulier à accomplir le vœu qu'il avait effectué, c'est-à-dire de faire l'*I'tikâf* une journée à la mosquée sacrée de la Mecque. Quant au hadith cité plus haut, ce que je sais, c'est qu'il n'est pas authentique.

Haut de page

Il est possible de se rendre au Hajj et de prêcher en même temps[29]

Question : Concernant le fait qu'ils privilégient le fait de sortir (*al-Khurûj*) sur les actes obligatoires, on a demandé à l'un d'entre eux : « As-tu déjà accompli le pèlerinage obligatoire (c'est-à-dire, avant de sortir) ? » Il a répondu : « non. » On lui a encore demandé : « As-tu les moyens financiers et physiques pour accomplir ton obligation (c'est-à-dire le *Hajj*) ? Il a répondu : « Oui. »

Sachant qu'il n'a pas accompli son pèlerinage auparavant, et qu'il possède les moyens de le faire, mais il dit qu'il a d'abord l'intention de sortir sur le sentier d'Allah, avant d'avoir l'intention d'accomplir le *Hajj*, quel est votre avis à ce sujet ?

Réponse : Le fait de repousser le pèlerinage tout en ayant les moyens de l'accomplir est un sujet de divergence entre les savants : certains ont affirmé que l'on peut retarder l'accomplissement du pèlerinage, et que l'on n'est pas obligé de le faire de suite (c'est-à-dire dès que l'on en a les moyens), mais cet avis n'est pas correct.

L'avis correct, c'est que le pèlerinage doit être accompli dès que l'on en a les moyens, et il n'est pas permis de repousser le *Hajj* pour sortir prêcher sur le sentier d'Allah le Très Haut.

Il est possible au croyant d'effectuer le *Hajj* et en même temps d'inviter les gens vers la religion d'Allah, et même, la possibilité de faire la prédication pendant le *Hajj* est plus aisée et plus propice. Donc, la personne douée de raison peut se rendre au *Hajj* et y prêcher vers Allah en même temps.

Haut de page

Leur mauvaise interprétation des versets et des hadiths sur le Jihâd[30]

Le cheikh (*rahimahullah*) dit : ... Il y a un point les concernant qu'il faut soulever : certains d'entre eux pensent que les récompenses citées autour du *Jihâd* sur la voie d'Allah (*fî Sabîl-illâh*) les concernent, et ceci n'est pas le cas. Les versets et les hadiths liés au sentier d'Allah concernent le *Jihâd* contre les mécréants, et non la sortie pour la prédication vers la religion d'Allah, même si sortir pour prêcher la religion d'Allah est considérée comme étant « sur la voie d'Allah » dans un sens large.

« La voie d'Allah » comprend deux sens : un général et un plus précis, et les textes (du Coran et de la *Sunnah*) qui évoquent la récompense du martyr, du combat et de la dépense pour le *Jihâd*, réfère au *Jihâd* des ennemis par le combat.

Haut de page

---

[1] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, compilé par 'Alî Abû Lûz, Dar ul-Qâsim, Riyadh, 4ème édition, 1417. Question no. 110, pages 277, 278, 279; *Kashf us-Sitâr*, p. 57-59.

[2] Luqmân, v. 30 : traduction approximative du sens.

[3] Les Rangés, v. 35, 36 : traduction approximative du sens.

[4] Al-Hijr, v. 87 : traduction approximative du sens.

[5] *Al-Fâtihah*, v. 1 : traduction approximative du sens.

[6] La Famille d'Imrân, v. 18 : traduction approximative du sens.

[7] Commentaire du livre *Kachf uch-Chubûhât*, page 43.

[8] At-Takâthur, v. 6 et 7: traduction approximative du sens.

[9] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, question no. 115, page 282.

[10] Yussûf, v. 108 : Traduction approximative du sens.

[11] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, pages 268, 269.

[12] Ibid, pages 270, 271.

[13] Rapporté dans la première version par Ibn Hajar dans *Talkiçul Khabîr* (4/139) Al-Bukhârî ainsi que Muslim dans la version : « *Sortez les polythéistes de la péninsules arabique » :* et dans une version de Muslim : « *Sortez les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique jusqu'à ce qu'il n'y reste que des musulmans.* »

[14] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât* : (nous n'avons pas encore pu à retrouver les références exactes de ce passage ; il semble que l'édition des frères de l'Est est différente de la mienne).

[15] Les Poètes, v. 214 : Traduction approximative du sens.

[16] Le Repentir, v. 123 : Traduction approximative du sens.

[17] Commentaire de *Riyadh us-Sâlihîn*, tome 5, pages 116, 117.

[18] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, question no. 100, pages 278, 279.

[19] *Ibid*, question no. 107, pages 273, 274; *Kashf us-Sitâr*, p. 53, 54.

[20] Ce mot (*Tartîb*) revient sans cesse dans le langage du groupe du *Tablîgh* ; c'est en fait une méthode instaurée par le fondateur de cette secte, que les adeptes suivent scrupuleusement, comme on suit la *Sunnah*, et qu'il est interdit de modifier, ou même de critiquer.

[21] Ash-Shûrah (la Consultation), v. 21 : traduction approximative du sens.

[22] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, question no. 105, page 272.

[23] Ibid, question no. 111, page 279; *Kashf us-Sitâr*, p. 60.

[24] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, question no. 104, page 271.

[25] Quiconque connaît les méthodes de *Jamâ'at ut-Tablîgh*, sait que tous ces « moyens » font partie de qu'ils appellent le *Tartîb* (c'est-à-dire la méthode, l'ordre établi, l'organisation) qu'a instauré le fondateur du groupe, Muhammad Ilyâs Al-Kandahlâwî, et il est interdit à quiconque de changer ou de remettre en cause ce *Tartîb*.

[26] Ibid, question no. 112, page 280 ; *Kashf us-Sitâr*, p. 60, 61.

[27] Rapporté par At-Tabarî et Al-Bayhaqî : ce hadith est faible. Voir aussi *At-Targhîb wat-Tarhîb*, 2/150.

[28] C'est le mois qui suit le mois du Ramadan.

[29] *As-Sahwat ul-Islamîyyah*, *Dhawâbit wa Tawjîhât*, question no. 113, page 281.

[30] *Ibid*, page 269.
